

DISPOSITIFS 2022

**Zoom spécifique sur la transformation de l'offre en
Bourgogne Franche-Comté
Autonomie et Handicap**

Direction de l'Autonomie

octobre 2022



L'offre médico-sociale suivie par la direction de l'Autonomie en Bourgogne-Franche Comté recouvre les secteurs Personnes Agées (PA) et Personnes en situation de Handicap (PH).

Documenter le secteur reste une gageure, afin de dresser un état des lieux, comprendre annuellement son évolution, faciliter la prise de décision et poursuivre l'active transformation attendue. Le développement de l'offre en région s'appuie sur ces indicateurs, guidé par le Projet Régional de Santé 2018-2023 qui en détermine les priorités.

Le PRS Bourgogne Franche-Comté s'est engagé dans un virage inclusif, en vue de faire en sorte que personnes âgées et personnes en situation de handicap vivent dans le milieu ordinaire en repensant l'offre de services pour accompagner leur quotidien.

L'édition de ce livret 2022 se concentre sur l'identification des services et dispositifs développés ces dernières années au service de cette priorité de « virage inclusif ».

Avertissements :

Données présentant les structures sous compétence ARS (*propre ou conjointe*) : données non exhaustives sur l'offre médico-sociale sur le territoire

Sigles :

ARS : Agence Régionale de Santé

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CL : Cérébro-lésés

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

DA : Déficience auditive

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Social

DEA : Dispositif d'Emploi Accompagné

DI : Déficience Intellectuelle

DIME : Dispositif Médico-Éducatif

DITEP : Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique

DM : Déficience Motrice

DP : Déficience psychologique

DV : Déficience Visuelle

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes

EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HC : Handicap Cognitif

HP : Handicap Psychique

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personne en situation de
Handicap

PAS : Pôle d'Accompagnement Scolaire

PCO : Plateforme de Coordination et Orientation

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFR : PlateForme de Relais et d'Accompagnement des Aidants

RAPT : Réponse Accompagnée pour tous

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
Handicapés

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

SNA : Stratégie Nationale Autisme

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

TD : Toutes Déficiences

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

UEEA : Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

SOMMAIRE

6.1. PCPE

6.2. Actualité : Diagnostic et intervention précoce pour les enfants porteurs de Troubles du Neuro-Développement de 0 à 6 ans

6.3 Aide aux aidants

6.4. Dispositifs départementaux orientés « ASE-Handicap »

6.5. Dispositifs d'Emploi Accompagné (DEA)

6.6. Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

6.7. Pôles d'Accompagnement Scolaire (PAS)

6.8. DIME-DAME

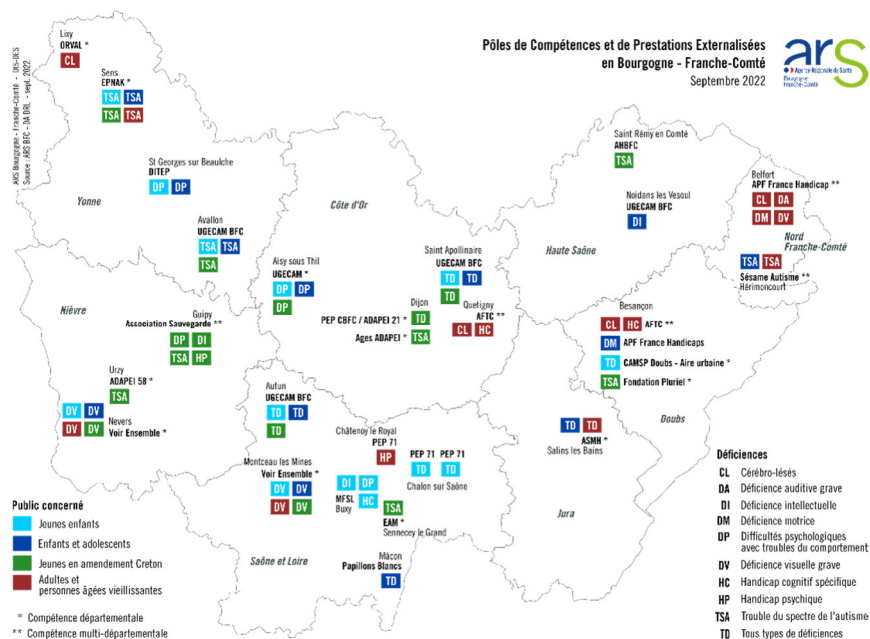
6.9. Dispositifs SSIAD renforcés

6.1. PCPE

Le PCPE : un nouveau mode d'exercice et d'accompagnement, soutenu par un organisme gestionnaire, à destination des usagers sur leurs lieux de vie. Des interventions les plus précocement possible.

Pour ce faire, tous les professionnels utiles peuvent être mobilisés autour du bénéficiaire : professionnels internes, externes, libéraux, ... Le PCPE dispose d'un réseau et de compétences de coordination qui lui permette d'assurer un accompagnement à la carte, réversible et modulable.

Les PCPE en Bourgogne Franche Comté au 1^{er} septembre 2022 :



6.2. Actualité : Diagnostic et intervention précoce pour les enfants porteurs de Troubles du Neuro-Développement de 0 à 6 ans

DIAGNOSTIC ET INTERVENTION PRECOCE : Plateforme de Coordination et Orientation (PCO) : Outil de régulation et de coordination des ressources disponibles sur un territoire afin de poser un diagnostic chez l'enfant de 0 à 6 ans, porteurs de troubles du neuro-développement et permettre en parallèle une prise en charge précoce, sans attendre la finalisation de celui-ci.

6 PCO sont en fonctionnement :

- Côte d'Or : CAMSP Paul Picardet
- Doubs et Aire Urbaine : CAMSP Doubs Aire Urbaine
- Jura : CAMSP du Jura
- Nièvre : CAMSP Fil d'Ariane de Nevers
- Saône et Loire : CAMSP PEP 71
- Yonne : CHSY

La PCO de Haute-Saône sera installée d'ici la fin de l'année 2022.

INCLUSION SOCIALE : Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) : Outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale. Il est organisé sous forme associative et constitué de personnes ayant des troubles similaires les mettant en situation de vulnérabilité ; il offre un espace pour se soutenir mutuellement.

7 GEM TSA sont actuellement ouverts en BFC :

- Côte d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône et Loire
- Territoire de Belfort

Des travaux sont en cours pour permettre l'ouverture du GEM TSA de l'Yonne dans les meilleurs délais. Au-delà de ces GEM TSA, des GEM pour personnes en situation de handicap psychique ou cérébro-lésion existent en Bourgogne Franche Comté

INCLUSION SCOLAIRE : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) ou ELEMENTAIRE (UEEA) :

LES UEMA constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme, orientés vers un ESMS par la MDPH et scolarisés dans son unité d'enseignement maternelle autisme implantée en milieu ordinaire.

14 UEMA en BFC (4 nouvelles en septembre 2022 en 21, 39, 58, 70):

- Côte d'Or : école de la Fontaine aux jardins à Quetigny (SESSAD Aurore Acodège)
- Côte d'Or : école du Drapeau à Dijon (Sessad Acodège)
- Doubs : école des Bruyères à Besançon (SESSAD Comtois)
- Hauts-Doubs : école intercommunale de Granges Narboz (SESSAD ADAPEI)
- Doubs : Ecole Prévert à Audincourt (Sésame Autisme)
- Jura : école Richebourg à Lons le Saunier (SESSAD APEI)
- Nièvre : école Pauline Kergomard à Varennes Vauzelles (SESSAD Horizon)
- Haute-Saône : école maternelle du Stade à Vesoul (IME Beaudouin)
- Saône et Loire : école de Bioux à Mâcon (SESSAD Papillons Blancs Macon)
- Saône et Loire : école Danièle Casanova à Saint-Vallier (SESSAD du Parc Papillons Blancs d'entre Saône et Loire)
- Saône et Loire : Ecole de l'Est à Chalon (Sessad PEP 71)
- Yonne : école Marie Noël à Auxerre (SESSAD EPNAK)

- Yonne : école à Rosoy, près de Sens (Sessad EPNAK)

- Territoire de Belfort : école Raymond Aubert à Belfort (SESSAD Comtois)

1 Unité pour jeunes autistes de 3 à 12 ans :

- Doubs : école Verot Gaud à Montlebon (SESSAD Haut-Doubs) / accueil des élèves de maternelle et élémentaire.

7 UEEA en BFC (2 nouveaux dispositifs en septembre 2022, en 70 et 71):

- Côte d'Or : école de la Trémouille à Dijon (SESSAD Centre Aurore)
- Doubs : école Fontaine Ecu à Besançon (SESSAD Comtois)
- Jura : école Wilson à Dôle (sessad Etapes)
- Nièvre : école Blaise Pascal à Nevers (sesad Adapei 58)
- Saône et Loire : Ecole de l'Annexe à Macon (Papillons Blancs de Macon)
- Yonne : école Laborde à Auxerre (EPNAK)
- Territoire de Belfort : école Metzger à Belfort (Adapei 90)

6.3 Aide aux aidants

La Stratégie Agir'Aidants (2020-2022) est venue consolider/diversifier l'offre existante déjà variée et complémentaire (renforcement des moyens financiers/humains, coordination déléguée, ouverture au handicap...).

11 Plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR), « portes d'entrée des aidants et relais de proximité » maillent l'ensemble du territoire, et sont ouvertes aux champs « grand âge », « maladies neuro-évolutives »... et depuis 2021, à celui du « handicap ».

- Côte d'Or : PFR Dijon Métropole Sud Côte d'Or : PFR 21 (FEDOSAD Dijon)
- Côte d'Or : PFR de la Haute-Côte-d'Or (CH Haute-Côte d'Or Montbard)
- Nièvre : PFR Nièvre (Centre Social de Moulins Engilbert (Moulins-Engilbert)
- Saône-et-Loire : Réseau des aidants Nord 71 (EHPAD Départemental Le Creusot)
- Saône-et-Loire : Réseau des aidants Sud 71 (RDAS de Mâcon)
- Yonne : PFR de l'Yonne OASIS 89 (Maison de retraite départementale/MDRY Auxerre)
- Doubs : PFR Grand Besançon-Doubs central (ELIAD Besançon)
- Doubs : PFR Haut-Doubs Vallées, Au fil de l'aidant (CHI Haute-Comté Pontarlier)
- Jura : PFR de Poligny (CHI Pays de Revermont - Poligny)
- Haute-Saône : PFR Haute-Saône (Fédération ADMR Haute-Saône - Vesoul)
- Nord Franche-Comté :
 - o Doubs : PFR Pays de Montbéliard-Héricourt (Fondation Arc en Ciel/FAEC)
 - o Et Territoire de Belfort : PFR du Territoire de Belfort (Pôle gérontologique C Pompidou/Association les Bons Enfants - Belfort)

9 dispositifs de RELAYAGE :

Mission : Offrir un moment de répit en remplaçant l'aidant auprès de la personne aidée, par un professionnel formé, à domicile (absence de l'aidant pour tout motif : loisirs, hospitalisation...). Interventions de 4h à 15 jours en continu (forfait de 72h/an/usager), 24h/24 et 7j/7 pour un reste à charge de 50 € par tranche de 24h (2,08 €/h à charge de l'usager).

Implantations :

Ces dispositifs sont portés par les PFR ou leurs partenaires et couvrent, depuis 2021, tous les départements. Les interventions sont assurées dans un rayon de 30 km environ autour de la structure porteuse :

- Côte d'Or – Dijon métropole Sud Côte d'Or : PEP CBFC - Délégation Côte d'Or
- Nièvre –Nivernais Morvan : Centre social du Bazois
- Saône-et-Loire – Mâconnais : Association La compassion - EHPAD Le Bocage
- Saône et Loire – secteur nord : PFR Nord 71, Réseau des aidants Nord 71 (Ehpad du Creusot)
- Yonne : PFR de l'Yonne OASIS 89 (Maison de retraite départementale/MDRY)
- Doubs – secteur haut-Doubs : PFR Haut-Doubs et vallées, Au fil de l'aidant (Centre hospitalier intercommunal Haute-Comté)

- Doubs-T. Belfort – Aire urbaine : PFR Nord Franche-Comté (Pôle gérontologique C. Pompidou/Association Colchique)
- Jura - Revermont et secteur Champagnole : CHIPR/Association Juralliance.
- Haute-Saône –Vosges Saônoises : Fédération ADMR Haute-Saône

La MSA Bourgogne/MSA services BFC, assure la coordination régionale du « Relayage »

Des prestations de SUPPLEANCE offertes par les 11 PFR

Mission : Offrir un moment de répit en remplaçant l'aïdant auprès de la personne aidée, par un professionnel formé, à domicile (absence de l'aïdant pour tout motif : loisirs, hospitalisation...). Interventions en journée, en semaine/WE et jours fériés. Prestation d'une durée maximum de 4 heures – Forfait sans reste à charge pour l'usager, dans la limite de 25/30 heures annuelles. Au-delà, une participation est demandée à l'usager. Pas de limite de la zone d'intervention *a priori*.

Prestations Coordonnées par le réseau RESEDA (car portage de ces prestations par les PFR coordonnées par ce réseau)

10 dispositifs de HALTE-RELAIS/REPIT « MALADES JEUNES » (moins de 60/65 ans) atteints de maladies-neuro-évolutives :

10 déjà en fonctionnement portées par les PFR (Dijon et Haute-Côte d'Or (21), Besançon/Grand Besançon (25), Poligny/Sellières (39), Nièvre (58 – département), Vesoul (70 – département), Le Creusot et Mâcon (71), Auxerre (89) et Belfort (90) et 1 autre prévue à fin 2022 sur le territoire du Haut-Doubs/Haute-Comté (objectif : 1 dispositif/PFR aidants).

Evolution de ces dispositifs, en cours, notamment pour ouverture partielle à des personnes relevant du handicap (sensoriel, moteur... selon critères spécifiques).

Une structure d'accueil et de répit « La Maison de Vie » (Besançon - Doubs)

Lieu d'accueil médicalisé (EAM dédié à l'accueil temporaire pour 10/12 patients souffrant de maladies neuro-évolutives/rares ou apparentées, séquelles d'AVC.... (dont malades jeunes), résidant habituellement à domicile et devant bénéficier d'une orientation MDPH : expérimentation initiée en janvier 2021 dans le cadre de la reprise d'une ex "maison de vie" par l'APF France handicap (Est-TEAM), avec le soutien de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil départemental du Doubs.

Accueil jusqu'à 90 jours (voir au-delà si dérogation). Répond aux besoins en matière de répit (personnes en attente de solutions permanentes ou de retour au domicile) et d'accompagnement personnalisé des patients (réadaptation...). Contribue à une sortie plus rapide d'hospitalisation (séjours SSR, hospitaliers...) et peut être une porte d'entrée vers une institutionnalisation ultérieure (MAS, EHPAD...).

8 DISPOSITIFS DE REPIT AUTISME :

Objectifs : accompagner les familles, prévenir les situations d'épuisement, en proposant des services de répit sur les lieux de vie, que cela soit à domicile ou en extérieur en milieu ordinaire.

S'adressent à un public d'aidant d'enfants et d'adultes présentant un TSA, qu'ils soient accompagnés ou non par un ESMS, diagnostiqués ou en cours de diagnostic.

Prestations attendues, directement sur les lieux de vie : Remplacement temporaire de l'aidant à domicile (jour, nuit) ; activités collectives auprès des aidés dans les centres de loisirs ; week-end et séjours vacances pour les aidants, aidés, ou binômes aidants-aidés ; ... hors accueil en établissement médico-social

Cadre : 3^e plan autisme et SNA : sont créés 8 dispositifs de répit Autisme (enfant et adulte) sur les 8 départements BFC,

Ils fonctionnent pour certains depuis 2018, d'autres depuis 2020 et sont portés :

- Doubs : AHSFC/SESSAD Comtois
- Aire Urbaine : SESAME AUTISME BFC/EAM Maison de Sésame
- Jura : APEI 39 : IME Pierre Careme
- Haute-Saône : HANDY'UP/IME L'Aurore
- Côte d'Or : AGES ADAPEI/EAM Les Eaux Vives
- Nièvre : ADAPEI 58/EAM Résidence Beauvallon
- Yonne : EPNAK/EAM Les Champs Blancs
- Saône et Loire : SESAME AUTISME/EAM les Perrières

6.4. Dispositifs départementaux orientés « ASE-Handicap »

Dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT), le bilan national 2017 des situations critiques traitées dans le cadre du dispositif d'orientation permanent révèle que 25% des situations concernent des enfants avec une mesure éducative.

Des dispositifs départementaux existent en Bourgogne Franche-Comté depuis 2020. Ces dispositifs croisent des compétences issues du champ médico-social handicap et du champ de la protection de l'enfance, en appui aux structures et familles d'accueil de la protection de l'enfance et de façon dérogatoire aux ESMS du champ du handicap, en capacité de prévenir au mieux les ruptures de vie et plus largement de sécuriser les parcours, d'assurer la continuité des approches entre les professionnels des services et hébergements sociaux et médico-sociaux, de la protection de l'enfance, des services de pédopsychiatrie, de l'école et de l'insertion professionnelle.

A ce jour les projets installés sont :

- Côte-d'Or : Co-portage Centre hospitalier La Chartreuse (médicosocial) et PEP CBFC (unité de répit)
- Doubs : Coportage Association Hygiène sociale Franche-Comté (médico-social) et ADDSEA (social)
- Jura : Juralliance en cours de déploiement.
- Nièvre : portage Sauvegarde (médico-social)
- Saône et Loire : Coportage Mutualité française Saône et Loire (médico-social) et Le Prado (social)
- Yonne : Coportage EPNAK (MS) et EJA (social)
- Haute-Saône : portage AHSSEA (médico-social)
- Territoire de Belfort : Coportage Fondation arc en ciel (médico-social) et EPONA (social : unité de répit)

6.5. Dispositifs d'Emploi Accompagné (DEA)

Les Dispositifs d'Emploi Accompagné développent un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle du salarié ainsi que de l'employeur en vue d'accéder à l'emploi en milieu ordinaire ou à s'y maintenir. L'intervention de ces dispositifs sont déclenchés par décision de la CDAPH et depuis 2020 du Service Public de l'Emploi.

Depuis 2018 en Bourgogne Franche-Comté deux opérateurs interviennent :

- AFTC Bourgogne Franche-Comté intervient sur les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort
- PEP CBFC intervient sur les départements de la Côte d'Or, la Nièvre, la Saône et Loire et l'Yonne.

En 2022, l'emploi accompagné passe en « mode plateforme» conformément à l'évolution attendue au niveau national, privilégiant une entrée unique à l'échelle départementale. Est ainsi institué un chef de file dans chaque département en charge de piloter la plateforme, en association étroite avec la MDPH et les opérateurs départementaux du Service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi), également avec les gestionnaires médico-sociaux du territoire.

Aussi, à compter de juin 2022, ce passage en mode plateforme se concrétise de la manière suivante :

- Côte d'Or : portage par les PEP CBFC
- Doubs : portage par le SAMSAH 25 de l'AFTC
- Jura : portage par le SAMSAH 39 de l'AFTC
- Saône et Loire : portage par les PEP 71
- Yonne : portage par l'UGECAM BFC
- Haute-Saône : portage par le SAMSAH 70 de l'AFTC
- Nièvre : portage par l'APIAS 58
- T. de Belfort / Nord Franche-Comté : portage par le SAMSAH 25 – antenne Montbéliard de l'AFTC

6.6 Les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

L'ambition partagée par l'ensemble des acteurs est d'améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap, au plus près de leur lieu de vie, en privilégiant la scolarisation au sein des écoles de la République.

Ces équipes visent à renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux et en articulant ces expertises avec celles complémentaires de formateurs de l'éducation nationale.

Les objectifs sont de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour des professionnels pour lesquels l'enjeu de formation est important sur les questions de handicap.

Deux EMAS préfiguratrices sont installées depuis 2019 :

- En Côte d'Or : EMAS dont le gestionnaire est PEP CBFC
- Sur l'Aire Urbaine : EMAS dont le gestionnaire est AHS FC

Les EMAS installées sur l'année scolaire 2021- 2022 :

- Dans le Doubs : EMAS dont le gestionnaire est AHS FC
- Dans le Jura : EMAS dont le gestionnaire est APEI
- Dans la Nièvre : EMAS dont le gestionnaire est FOL 58
- En Haute-Saône : EMAS dont le gestionnaire est HANDY'UP
- En Saône et Loire : EMAS dont le gestionnaire est FOL 58
- Dans l'Yonne : EMAS dont le gestionnaire est EPNAK sur le Nord du département et PEP CBFC sur le Sud

6.7 Pôles d'Accompagnement Scolaire (PAS)

Les pôles d'accompagnement scolaire (PAS), nouveaux dispositifs expérimentaux, permettent l'action de professionnels du secteur médico-social aux côtés et en appui des équipes éducatives et pédagogiques, au sein des établissements scolaires. L'objectif visé est de sécuriser, par l'implication de professionnels du secteur médico-social, aux côtés des équipes pédagogiques, les parcours d'élèves en situation de handicap, particulièrement des élèves ayant un accompagnement ne correspond pas complètement à celui notifié.

Les PAS sont implantés dans des entités scolaires (écoles, collèges, lycées) identifiées conjointement par l'EN, la MDPH et l'ARS. Des mutualisations entre entités scolaires peuvent se développer sur une même zone géographique, et/ou au sein d'un PIA.

Les professionnels des PAS sont rattachés à des SESSAD, et en coordination étroite avec les responsables d'entités scolaires. Ils sont à temps plein dans les lieux de scolarisation. Ils développent des interventions individuelles ou mutualisées, auprès d'élèves identifiés en amont. Ils offrent un accompagnement des conditions de scolarisation permettant de renforcer les pratiques professionnelles et les liens École-familles, équipe pédagogique-élèves, élève-élèves, et contribuent ainsi à la continuité du parcours scolaires des élèves.

Les PAS existant sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté sont :

- Côte d'or : 4 PAS géré par UGECAM (école Polette Lévy et Buffon à Dijon ; école Quartiers Darcy/Montchapet à Dijon ; école La Fontaine aux jardins, les Aiguisons, les Huches à Quetigny ; groupes scolaires Champollion et Larmartine à Dijon).
- Doubs : 2 PAS géré par AHSFC (école primaire Petit Chénois et coteau Jouvent, collège Lou Bazer à Montbéliard ; école maternelle Saint Exupéry et Fribourg, école primaire Fourrier, collège Voltaire à Besançon) et 1 PAS géré par ADDSEA (école primaire Audincourt, Mandeure, Mathay).
- Jura : 1 PAS géré par DITEP PEP CBFC antenne Dôle (école Sampans et collège Maryse Bastié à Dôle) et 1 PAS géré par DITEP Revigny ASMH (école Rollet de Lons, collège des lacs de Clairvaux les lacs et collège Rouget de Lisle à Lons le Saunier).
- Nièvre : 1 PAS géré par FOL 58 Sessad Chrysalide (école primaire Saint Just à Decize).
- Haute Saône : 1 PAS géré par Handy Up (école élémentaire du Bois de la Dame et Collège des Thermes à Luxeuil).
- Saône et Loire : 2 PAS géré par PapB eSL (collège René Cassin, école Bellevue à Paray le Monial ; Collège Jorge Semprun et école Rosa Parks à Gueugnon) et 1 PAS géré par PEP 71 (établissement scolaire de Louhans).
- Yonne : 2 PAS géré par DITEP Saint Georges et SESSAD Yonne Nord de l'APAJH (école des Rosoirs et collège Denfer Rochereau à Auxerre ; Collège de Villeneuve sur Yonne et EREA à Joigny).
- Territoire de Belfort géré par FAEC (collège Signoret et école élémentaire Louis Pergaud de Belfort).

6.8 DIME/DAME

Dans le contexte de transformation de l'offre au service de l'inclusion, les organismes gestionnaires sont amenés à faire évoluer leurs organisations, au bénéfice de l'inclusion. En Bourgogne Franche Comté l'ensemble des ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) ont ainsi été transformé en DITEP (Dispositifs).

A l'instar de ces transformations les IME (Instituts Médico Educatifs) de Bourgogne Franche Comté sont accompagnés en fonction des besoins identifiés sur les territoires à transformer leur offre en Dispositif (intitulé DIME ou DAME).

Ces dispositifs intégrés visent à mettre en synergie l'ensemble des moyens humains et institutionnels d'un territoire afin de répondre en temps réel aux besoins des enfants et adolescents en situation de handicap. Cela consiste en une organisation d'établissements et de services destinée à favoriser le parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des personnes accompagnées.

Ainsi les DAME et DIME permettent de répondre aux besoins d'accompagnement de manière fluide aux besoins des enfants en situation de handicap, sur un territoire donné, par un organisme gestionnaire.

A ce jour en Région Bourgogne Franche-Comté :

- En Côte d'Or : une convention-cadre départementale relative au fonctionnement en dispositif intégré DAME, DIADEVA et DIADEM a été signée avec l'ensemble des partenaires le 22 décembre 2021. Dans ce cadre, les OG suivants sont autorisés à fonctionner en dispositif :
PEP CBFC : DAMS, DIADEVA, DIADEM
Acodège : DAME Mosaik, DAME ARIA, DAME ICP
- Dans le Doubs : une convention cadre départementale relative au fonctionnement en dispositif intégré DAME a été signée. Dans ce cadre les OG suivants seront autorisés à fonctionner en DAME à partir du 01/01/2023 : Fondation Pluriel (ex ADAPEI 25), AHSFC, Sésame Autisme et les Salins de Bregille.
- Dans le Jura : réflexion en cours.
- Dans la Nièvre : Aucune autorisation n'est à ce jour formalisée. Néanmoins dans les faits plusieurs gestionnaires ainsi que la MDPH ont amorcé un fonctionnement s'apparentant aux dispositifs. La FOL et l'ADAPEI souhaitent travailler à cette transformation.
- En Haute-Saône : une convention-cadre départementale relative au fonctionnement en dispositif intégré DAME est en cours d'élaboration avec l'ensemble des partenaires. Elle permettra aux OG suivants à fonctionner en dispositif :
AFSAME : DAME DI
Handy'Up : 3 pôles enfance
- En Saône et Loire : Deux gestionnaires expérimentent le fonctionnement en DIME. La généralisation et la formalisation du fonctionnement en DIME sera déploiera d'ici la fin de l'année 2022 avec les gestionnaires prêts et en 2023 avec les autres.
- Dans l'Yonne : réflexion en cours. Es organismes gestionnaires font connaitre leur volonté d'entrer en fonctionnement dispositif
- En Territoire de Belfort : pas de convention cadre départementale à ce jour : FAEC est autorisé à fonctionner en DAME depuis le 1^{er} janvier 2021, ADAPEI 90 est autorisé à fonctionner en DAME depuis le 1^{er} janvier 2022.

Liste des DIME/DAME en cours de création :

21 : UGECAM, Papillons Blancs de Beaune, CRF

25 : les OG suivants sont en cours d'autorisation à fonctionner en DAME : Fondation Pluriel (ex ADAPEI 25), AHSFC, Sésame Autisme et les Salins de Bregille.

58 : projets FOL, ADAPEI

70 : AHSSEA, UGECAM

89 : Projets EPNAK, APAJH, IME Fontenottes

6.9 Dispositifs SSIAD renforcés

La mesure nouvelle « SSIAD renforcés », mentionnée dans la circulaire budgétaire n°2020/87 du 5 juin 2020, constitue une expérimentation qui a pour objectif de soutenir le développement d'une « offre intermédiaire » de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD. Déployée en deux temps (2020 et 2021) cette offre est présente sur les départements de Côte d'Or, du Jura, de Haute-Saône et de l'Yonne. Elle représente 23 places pour une enveloppe financière de 200 000€.

En 2022, le financement de ce dispositif s'effectue sur des crédits FIR. Le Territoire de Belfort et la Nièvre sont désormais dotés d'une place de SSIAD renforcé.